

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale du 27 mai 2014, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

Présents : FEVRIER Eric, VIPREY Bernard, SALAT Patricia, FIALON Catherine, GAUZINS Joël, CAUMEL Claude, BEDOUSSAC Claude, LABORDE Jean-Didier, IZOULET Catherine, PICARD Rachel, BONNISSEAU Cécilia, BONHOURE Jean-Louis, LAFON Monique, CHERPEAU Aline.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : LABOUYGUES Patrick pouvoir à CAUMEL Claude, VERDIER Pierrette pouvoir à VIPREY Bernard, GAILLAC Jacqueline pouvoir à SALAT Patricia (jusqu'à 21h15) FAURE Cédric pouvoir à FEVRIER Eric, DELCAUSSE Pascal pouvoir à BONHOURE Jean-Louis.

La séance est ouverte à 20h30

ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

MME SALAT Patricia est élue à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 AVRIL 2014

Le compte rendu est approuvé par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

1. Désignation d'un élu à l'agence Technique Départementale Cantal Ingénierie & Territoires
2. Subventions 2014

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- o Accepte ces modifications.

OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire

- Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,
- Demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir accepter le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée au receveur municipal en place proportionnellement à sa durée de gestion sur 360 jours.
- Précise que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2014 à l'article 6225.

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Accepte le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% au receveur municipal en place proportionnellement à sa durée de gestion sur 360 jours.

OBJET : ACCEPTATION FINANCEMENT TRAVAUX CONNEXES « ROUTE DE BOURRIERGUES »

Monsieur le Maire,

- Expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total de l'opération relative à la « Rte de Bourrièrgues » s'élève à 5 701.94 euros H.T.

- Propose de donner l'accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Demande l'autorisation de prendre à charge la participation des travaux connexes.
- Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2014

M. BOUHOURE Jean-Louis demande à quoi correspondent les travaux rue des Monts du Cantal

M CAUMEL Claude indique les travaux sont faits par ERDF. Ils raccordent une maison (maison Depeix) par cette rue au lieu de la route de Bellevue.

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Autorise de prendre à charge la participation des travaux connexes.

OBJET : ACCEPTATION FINANCEMENT TRAVAUX CONNEXES « POSTE MOTO CROSS »

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, avaient fait l'objet d'une délibération pour un montant de participation de 3 244,77 euros TTC.

- Informe qu'il y a une plus-value sur la longueur de fourreaux d'un montant de 111.03 € HT.

Le montant total de l'opération relative au « poste moto cross » s'élève à 2 824,05 euros H.T.

- Demande l'autorisation de prendre à charge le nouveau montant de la participation des travaux connexes soit 3 388.86 € TTC
- Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2014

M GAUZINS Joël précise qu'ERDF a remonté un réseau pour alimenter un poste et la commune a profité de cette tranchée pour poser une gaine.

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Autorise de prendre à charge la participation des travaux connexes.

OBJET : ACCEPTATION FINANCEMENT TRAVAUX CONNEXES « EXT BT LAGUNES SUD »

Monsieur le Maire,

- Informe les membres du Conseil Municipal que l'alimentation en énergie électrique pour les lagunes sud nécessite une extension du réseau électrique de 366,50 mètres.
- Expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux, visés en objet, peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total de l'opération relative à la « BT Lagunes Sud » s'élève à 4 797 euros T.T.C.

- Propose de donner l'accord sur les dispositions techniques et financières du projet
- Demande l'autorisation de prendre à charge la participation des travaux connexes
- Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2014

M VIPREY Bernard précise qu'actuellement il n'y a pas d'électricité sur le site. Cette demande a été faite par le cabinet d'étude DEJANTE.

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Autorise de prendre à charge la participation des travaux connexes.

OBJET : SOLLICITATION FEC ECOLE TRANCHE 2014

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de de l'opération « Les Clauzels » avec la construction de la nouvelle école.

Le montant prévisionnel du coût de la construction est estimé à : 3 932 040 € HT, aménagement compris.

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 30 avril 2014 sollicitant la subvention du FEC sur la globalité
- Propose de répartir le projet en plusieurs tranches et de solliciter le Conseil Général sur la tranche 1 pour 2014 pour un montant de 200 000 € HT
- Propose le plan de financement tel que :

Dépenses éligibles HT	3 932 040
FEC 2014 1ère tranche HT	200 000
Subvention sollicitée 2014 tranche 1	60 000
Auto-financement	3 872 040
- Demande l'autorisation de solliciter une subvention sur la tranche 1 pour un montant de 60 000 € HT.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2014

Arrivée de MME GAILLAC Jacqueline

MME CHERPEAU Aline demande des explications sur le montant prévisionnel, et si le locatif est compris.

M le Maire répond que le montant prévisionnel comprend la construction de l'école, l'aménagement autour de celle-ci, la voirie et les différents honoraires.

MME CHERPEAU Aline trouve l'autofinancement élevé et souhaite savoir où la municipalité va trouver l'argent. D'autre part elle note que dans le budget 2014 à l'article « construction école » il n'a été prévu que 150 000 euros.

M le Maire rappelle qu'il était aussi inscrit au RAR2013 150 000 euros. En outre, dans la ligne voirie est prévue de la voirie du site « les clauzels ». Une sollicitation auprès de l'Etat sera faite pour la DETR 2015.

MME CHERPEAU Aline constate que le plan de financement n'est pas achevé. Y aura-t-il un emprunt ? Souhaite avoir un plan de financement plus précis.

M VIPREY Bernard répond qu'effectivement le plan de financement n'est pas achevé et qu'obligatoirement il y aura un emprunt vu l'investissement. Courant de l'été un plan plus précis pourra être communiqué.

M. BOUHOURE Jean-Louis demande si l'emplacement de la nouvelle école a changé.

M le Maire rappelle qu'il y a eu un concours d'architectes pour ce site, que la majorité a choisi, et qu'il ne serait pas légal de changer.

M. BOUHOURE Jean-Louis indique que ce n'était pas leur choix.

MME IZOULET Catherine demande quel endroit ils auraient choisi.

M. BOUHOURE Jean-Louis répond que l'école aurait été mieux placée dans le bourg.

MME IZOULET Catherine n'est pas de cet avis car au point de vue sécurité ce n'est pas l'idéal et d'autre part l'emplacement choisi est très proche du bourg. Les habitants ont l'habitude de voir l'école dans le bourg mais vu tous les avantages de cette nouvelle école l'habitude sera vite oubliée.

M. BEDOUSSAC Claude rappelle que l'école est ancienne, le coût aurait été élevé pour la mise aux normes et sans avoir une école fonctionnelle.

M. BOUHOURE Jean-Louis rappelle qu'ils avaient prévu avant 2008 un lotissement et que la précédente municipalité a abandonné ce projet alors qu'il y avait des demandes. Aujourd'hui les acheteurs potentiels sont partis et le lotissement communal ne compte qu'une seule maison.

M le Maire indique que lorsqu'ils sont arrivés en 2008, les services de l'Etat ont indiqué que les engagements pris à cette époque n'ont pas été respectés et qu'en conséquence ils n'auraient pas autorisé la construction d'un lotissement. Il y avait plus d'habitants que ne pouvaient accepter les lagunes, il était donc impossible en l'état d'accueillir de nouveaux habitants, et en particulier un lotissement.

En 2001 on savait déjà que la station ne fonctionnait pas bien et les engagements pris par la commune n'avaient pas été suivis d'effet dicit les services de l'Etat.

M. BOUHOURE Jean-Louis n'est pas d'accord avec ces propos et ils n'ont jamais entendu ce genre de discours de la part des services de l'Etat. Quant à l'école, après discussion avec plusieurs architectes il en ressort qu'ils ne comprennent pas pour quelles raisons elle n'est pas de plain-pied.

M le Maire fait remarquer que le projet est de plain-pied sur chaque niveau, ré-explique la composition des membres du jury et le fonctionnement du concours d'architecte : les membres sont composés des deux maîtres d'ouvrages (Logisens et la commune), de l'architecte du CAUE du Cantal, de l'architecte conseil de la DDT, 2 autres architectes, et de la directrice de l'école. La commission technique a émis un

rapport avec un avis sur les projets et les membres du jury ont élu à l'unanimité le projet présenté par le cabinet d'architecture ESTIVAL.

M. BOUHOURE Jean-Louis craint qu'il y ait une plus-value au niveau des fondations.

M GAUZINS Joël rappelle qu'une étude avait été réalisée par le syndicat Mixte du Bassin de Rance et du Célé, pour que les concurrents prennent en compte la qualité du sol.

M le Maire précise que la commune a tout d'abord recalibré la station ,créé des lotissements et aujourd'hui construit sa nouvelle école. Il n'aurait pas été pertinent d'agrandir bout par bout l'école. De plus il y a un projet de maison médicale à la place de l'école actuelle.

M GAUZINS Joël pense que la maison médicale emmènera plus de vie au village car elle sera fréquentée toute l'année.

Par 15 voix pour, 0 contre, 4 abstentions

Autorise de solliciter une subvention sur la tranche 1 pour un montant de 60 000 € HT.

M le Maire fait remarquer que lors du dernier conseil municipal il y avait eu un vote unanime pour solliciter le FEC.

MME CHERPEAU Aline fait constater que 4 voix comptent peu.

M. BOUHOURE Jean-Louis attire l'attention sur le fait qu'il faudra convaincre les autres maires pour l'attribution du FEC.

M le Maire rappelle que le FEC est une subvention du Conseil Général et que ce sont les conseillers généraux qui prennent la décision.

M. BOUHOURE Jean-Louis conclut qu'il n'y aura pas de soutien de l'opposition, celle-ci n'étant pas favorable à l'école mais seulement à l'aménagement.

MME CHERPEAU Aline précise qu'ils auraient souhaité avoir d'autres éléments par rapport à la dernière séance, c'est pour cette raison qu'ils s'abstiennent.

OBJET : FOURNITURE ET POSE DE COMPTEURS POUR LA SECTORISATION DU RESEAU D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT-MAMET-LA SALVETAT

Monsieur le Maire,

- Rappelle que dans le cadre de l'optimisation du fonctionnement et de l'exploitation des ouvrages AEP, la commune de Saint-Mamet-La salvetat souhaite mettre en place des dispositifs de comptage pour la sectorisation du réseau de distribution.

La sectorisation consiste à diviser le réseau de distribution en sous-réseaux isolables les uns des autres pour lesquels les volumes mis en distribution sont suivis de façon régulière au moyen de compteurs situés aux frontières de 2 sous-réseaux. La sectorisation des réseaux d'eau potable permet d'assurer un suivi plus fin du volume consommé par un réseau, de définir ainsi des priorités d'action et d'améliorer la réactivité d'intervention en cas de fuites.

En vue de réaliser ces travaux, la consultation des entreprises s'est déroulée du 26/03/2014 au 25/04/2014. S'agissant d'un marché à procédure adaptée, le dossier de consultation a été mis en ligne sur la plate-forme de dématérialisation « achatpublic.com ».

Initialement, le maître d'œuvre SOCAMA avait évalué le montant de cette prestation à ~ 51 300 € HT.

- Indique, en qualité de maître d'ouvrage, que 7 offres ont été reçues. Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse technique et administrative selon les critères mentionnés dans le règlement de consultation. Il ressort que l'offre la mieux disante est l'offre de l'entreprise « SADE» dont le montant est de 38 630 € HT.

- Invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance des conclusions de l'analyse des offres et à délibérer.

- Propose :

- de retenir l'offre la mieux disante et de confier ce marché de travaux à la société « SADE», pour un montant de 38 630 € HT.
- de solliciter auprès du Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre de son 10^e programme d'intervention, une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à ces travaux);
- de solliciter auprès de Mr le Président du Conseil Général, une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à ces travaux).
- d'inscrire les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité,

- de signer les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier notamment pour les demandes de subventions.

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Retient l'offre la mieux disante et confie ce marché de travaux à la société « SADE», pour un montant de 38 630 € HT.
- Sollicite auprès du Directeur de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, au titre de son 10^e programme d'intervention, une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à ces travaux);
- Sollicite auprès de Mr le Président du Conseil Général, une subvention maximale en soutien à cette dépense (et aux frais annexes inhérents à ces travaux).
- Inscrit les crédits nécessaires à la contribution communale, au budget de la collectivité,
- Signe les documents nécessaires à la bonne marche de ce dossier notamment pour les demandes de subventions.

M VIPREY Bernard informe que la grosse conduite de Bourrièrgues est en très mauvais état, en un an et demi il y a eu trois ruptures. Il a demandé à trois entreprises locales un devis pour la changer.

OBJET : APPROBATION DU LANCEMENT DES ETUDES PREALABLES A LA MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT : CURAGE DES LAGUNES (BATHYMETRIE ET MISE A JOUR DU PLAN D'EPANDAGE) ET CAMPAGNE DE MESURES DE DEBIT.

Monsieur le Maire,

- Rappelle le lancement de l'appel d'offre d'un marché de prestations intellectuelles à procédure adaptée pour la mission de maîtrise d'œuvre assainissement eaux usées – station et réseaux
- Rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 25 septembre 2013, attribuant au cabinet « DEJANTE » la maîtrise d'œuvre assainissement eaux usées – station et réseaux.
- Informe qu'il est nécessaire de procéder à des études préalables à la mise en conformité du système d'assainissement avec d'une part l'étude du curage des lagunes (bathymétrie et mise à jour du plan d'épandage) et d'autre part l'étude d'une campagne de mesure de débit.
- Précise que :
 - ✓ L'étude du curage des lagunes (bathymétrie et mise à jour du plan d'épandage) a pour but de donner au maître d'ouvrage les éléments techniques et financiers de choix entre différentes filières de valorisation possibles permettant d'assurer aux boues une destination correcte qui respecte les règles de protection du milieu naturel tout en fournissant aux cultures une fertilisation intéressante.

De plus en tranche conditionnelle, il est prévu la mise à jour du plan d'épandage et le suivi agronomique de ce dernier.

Le montant estimatif s'élèverait au maximum à 30 000 € HT.

- ✓ L'étude de campagne de mesure, a pour but d'identifier et de localiser les causes des dysfonctionnements observés sur le système d'assainissement (réseaux & station) en temps sec et en temps de pluie. De plus en tranche conditionnelle, il est prévu la réalisation d'investigations complémentaires (inspections caméra, tests au colorant, tests à la fumée...).

Le montant estimatif s'élèverait au maximum à 15 500 € HT.

- Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2014

M VIPREY Bernard indique que cette étude va permettre d'affiner le choix du système de traitement. D'autre part, les particuliers qui souhaitent mettre en place le séparatif et qui sont sur le tracé peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de 25% de la part de l'agence de l'eau.

M. BOUHOURE Jean-Louis demande si le système est remis en question.

M VIPREY Bernard répond par la négative mais qu'il y aura des aménagements.

M. GAUZINS Joël ajoute que le plan d'épandage sera modifié car des agriculteurs récupèrent les boues de l'usine et donc ne peuvent pas prendre celles de la commune, il est interdit d'avoir deux plans simultanément.

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Procède à des études préalables à la mise en conformité du système d'assainissement avec d'une part l'étude du curage des lagunes (bathymétrie et mise à jour du plan d'épandage) et d'autre part l'étude d'une campagne de mesure de débit.

OBJET : APPROBATION DU CABINET D'ETUDE POUR LA MODIFICATION DU PLU AUX CLAUZELS

Monsieur le Maire

- Rappelle la délibération en date du 07 octobre 2013, approuvant le lancement du projet d'aménagement du quartier « les Clauzels ».
- Informe que le site des « Clauzels » est actuellement classé en zone Aub et qu'il est nécessaire de la transformer en zone Aua+U+N afin de permettre l'aménagement du site.
- 5 cabinets d'étude ont été consultés. Les services de l'Etat ont fait une analyse des offres. Le choix s'est porté sur le cabinet BONNET, Architecte Urbanisme.
- Propose d'accepter la proposition des services de l'Etat soit le cabinet BONNET, Architecte Urbanisme pour un montant de 2 400 € HT.

MME LAFON Monique demande ce que signifient Aua U et N

M le Maire répond que la zone Aua correspond à une zone destinée à être ouverte à l'urbanisation, la zone U correspond à une zone déjà urbanisée et la zone N correspond à une zone naturelle.

MME CHERPEAU Aline demande si le cabinet va faire un dossier de modification.

M le Maire indique que le cabinet va effectivement procéder à une modification. Celle-ci consistera à procéder l'ouverture à l'urbanisation des parcelles concernées et de passer du zonage Aub (fermé) à trois type de zonage : Aua+U+N. En collaboration avec la municipalité, il définira les orientations d'aménagement et le règlement.

MME CHERPEAU Aline fait remarquer que pour les zones humides il y a souvent une évaluation environnementale. Cette dernière est-elle comprise dans les travaux du cabinet.

M le Maire répond par la négative. Il faudra soumettre le dossier à la DREAL mais à priori il n'y a pas besoin de cette évaluation.

MME CHERPEAU Aline estime qu'il manque des informations sur ces dossiers et souhaite être plus informée.

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Accepte la proposition des services de l'Etat soit le cabinet BONNET, Architecte Urbanisme pour un montant de 2 400 € HT.

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE CANTAL INGENIERIE & TERRITOIRES (CIT)

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est membre de l'Agence Technique Départementale Cantal Ingénierie & territoires
- Informe du courrier de l'agence CIT demandant la désignation d'un élu
- Propose la candidature de Monsieur Bernard VIPREY

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Accepte la candidature de Monsieur Bernard VIPREY

OBJET : SUBVENTIONS 2014

Monsieur le Maire,

- Informe que la commission en charge des associations propose d'attribuer les subventions suivant le tableau annexé

SUBVENTIONS	Versées 2013	Propositions 2014
A LIVRE OUVERT	400	400
ACCENT JEUNES	100	100
ADCP PROTECTION CIVILE	100	100

ADOT 15	100	0
AFSEP (sclérose)	0	100
AMICALE LAIQUE COLLEGE	300	0
AMIS DE LA SALVETAT	200	200
ANCIENS COMBATTANTS	70	70
ANCIENS COMBATTANTS sub except	0	80
ASS PARALYSES DE France	100	100
AUVERGNATS DU ST LAURENT	1 000	1 000
CAF FSL	300	300
CANTAL PEDESTRE	200	200
CHASSE	500	500
CLUB DE L'ESPOIR	150	150
COMITE DES FETES	3 000	3 000
CULTURE ET LOISIRS	550	550
CULTURE ET LOISIRS sub except	0	250
ETOILE SPORTIVE	3 000	3 000
FAMILLES RURALES	40 000	40 000
FAMILLES RURALES heures en sup		2 000
FRANCE ALZHEIMER CANTAL	100	100
GVA LAROQUEBROU	100	100
HAND ST MAMET	6 000	6 000
INSTITUT D'ETUDES OCCITANES	100	100
JUMELAGE SAINT MAMET	3 800	3 800
MERCREDI DES NEIGES	0	100
MOTO CLUB	5 000	5 000
OCCE 15	8 208	8 262
PARENTS D'ELEVES	2 500	2 500
RESTAURANT DU CŒUR	0	100
SAINT MAMET RUGBY	2 500	2 500
SECOURS POPULAIRE	100	0
TRANSHUMANCE	100	0
TOTAL	78 578	80 662

- Propose de suivre l'avis de la commission
- Précise que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2014

MME FIALON Catherine complète le tableau :

- Anciens combattants : subvention exceptionnelle accordée en raison d'une manifestation plus importante pour le 11 novembre cette année.
- Culture et loisirs : n'arrive pas équilibrer son budget car les professeurs ont demandé une rémunération plus élevée.
- Familles rurales : la fréquentation des enfants a été plus élevée ce qui a impliqué plus de personnel et donc plus d'heures à rémunérer.
- Hand : il leur a été proposé une rencontre avec le conseil municipal pour qu'ils exposent leurs motivations pour la demande supplémentaire de subvention qu'ils souhaitent.
- Moto club : Ils souhaitent 1 000 euros supplémentaires, la commission est en attente de justificatifs.
- Rugby : Ils souhaitent 1 000 euros supplémentaires, la commission attend le solde des comptes.

M. BOUHOURE Jean-Louis demande si l'association de la croix blanche n'existe plus car il ne la voit pas apparaître.

MME FIALON Catherine confirme qu'elle existe mais que la commission n'a pas souhaité leur accorder une subvention car l'argent déposé sur le compte a servi à financer un voyage pour les membres.

M le Maire précise que pour la transhumance la commune prend à sa charge les hébergements, les repas et le pique-nique du lendemain.

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- Attribue les subventions suivant tableau annexé

QUESTIONS DIVERSES

1 - Elections sénatoriales :

M. le Maire informe que les élections des sénateurs auront lieu le 28 septembre prochain. La préfecture demande de convoquer le conseil municipal le 20 juin à l'heure de notre choix, mais avant 19 heures, pour élire les délégués et les suppléants. Pour Saint-Mamet-La Salvetat il faut 5 délégués et 3 suppléants. Le choix se porte à 18h00 le 20 juin.

2 - Eco-quartiers :

- ✓ le 27 juin la commission « éco-quartiers » s'est réunie le 27 mai en présence de la DDT, le service voirie du Conseil Général, le cabinet Estival et Logisens. Un comptage avait été effectué en septembre 2010 sur la RD20 au niveau du site des clauzels. La vitesse moyenne était de 40 km/h.

Le trafic enregistré sur cet axe est élevé : 850 véh/jour. Très peu de poids lourds car la circulation y est interdite sauf aux véhicules de service public.

En revanche, la circulation dans le sens entrant est nettement plus importante 80 % du trafic contre 20 % pour l'autre sens. Les services de l'Etat ont souhaité affiner ces données et 2 nouveaux comptages seront effectués, un vers chez « Milly » et un vers la croix blanche. D'autre part il faut sécuriser cette départementale (trottoirs...).

Les services du Conseil Général proposent de faire un test grandeur nature afin de se mettre en situation et voir ce qui serait le plus acceptable. Un sens unique serait matérialisé du carrefour SMSI côté nationale jusqu'au crédit agricole pendant un mois puis dans un deuxième temps un autre sens unique sur la portion la plus étroite pendant un mois également.

Logisens préconise de prendre une assistance à maître d'ouvrage. Trois possibilités peuvent être envisagées : consultation pour une convention de mandat (la commune délègue complètement au mandataire), consultation pour une conduite d'opération (la commune reste maître d'ouvrage mais est assistée), réalisation par la commune de l'opération. Lors d'une prochaine réunion de la commission il faudra étudier ces propositions et proposer un cahier des charges.

MME CHERPEAU Aline demande où en est la promesse de vente avec M. DESONIS.

M. le Maire répond que c'est une promesse d'échange et qu'il n'y a pas eu d'évolution car il faut attendre la modification du PLU.

- ✓ Sur demande de la commune le service voirie du Conseil Général a réalisé une expertise sur la RD20 entre "Bel Air" et "La Salvetat". Le trafic est de 650 véhicules par jour pour les deux sens de circulation confondus.

Le trafic sur la RD20 à l'intérieur du bourg de Saint-Mamet-La Salvetat est supérieur puisqu'il comprend le trafic de desserte locale des riverains de la route. Le trafic du secteur concerné est compris entre 800 et 1000 véhicules par jour.

Les vitesses pratiquées n'ont pas été mesurées, mais probablement que la plupart des véhicules roulent avec des vitesses au-dessus de 50km/h.

Le quartier est constitué par de nombreuses habitations avec une population jeune ayant des enfants.

Proche du centre bourg et de ses services, les riverains sont enclins à s'y rendre à pied. Il y a par conséquent, de nombreux piétons qui empruntent la route. Vu l'absence d'accotement revêtu, les piétons sont contraints d'évoluer sur la chaussée. Le service voirie du Conseil Général pense que de traiter que le problème de vitesse ne résoudrait pas le problème des piétons. La meilleure réponse consiste à aménager un cheminement piéton confortable : réalisation d'un trottoir du côté de la route le plus construit, réduction de la largeur de chaussée, réaménagement des accès publics principaux (lotissements, gymnase), renforcement de la signalisation d'entrée d'agglomération côté La Salvetat, suppression des débordements des haies sur le domaine public.

3 - Station

L'automate de surveillance est hors service car un modem ne fonctionne plus, et, n'existant plus il faut changer l'automate. Les modules de filtration sont également hors service car le passage a été fait dans les deux sens. CIT et SOCAMA doivent proposer une solution car si la station lâche il n'y a plus d'eau sur la commune.

Le 11 juin la société SOCAMA organise 3 visites de station en Corrèze.

4 - Enfance jeunesse :

Le COPIL a envoyé un questionnaire aux associations pour organiser les TAP. Seules 3 associations ont répondu : le hand et le tennis mais en faisant payer les interventions et le rugby. Deux ont donné un accord verbal : les anciens combattants et l'association des boules du Rouget. Une réunion a eu lieu le 03 juin avec les parents d'élèves pour expliquer la mise en place des TAP, l'organisation et les activités qui seront proposées. Un quarantaine de parents y ont assisté. Un dossier comprenant une fiche d'inscription et le règlement intérieur sera envoyé aux familles. Les TAP auront lieu le jeudi et le vendredi de 15h30 à 17h. Les parents ont demandé si une garderie serait organisée le mercredi à partir de 11h30. Les parents sont prêts à payer. Peut-être revoir la gratuité de la garderie.

5 - Route de Bellevue :

Le chantier arrive à sa fin. Il reste le coulage des enrobés des trottoirs.

Joël GAUZINS a fait le tour de la commune avec Marc Loubières (Conseil Général) pour établir un état complet de la voirie pour prioriser et anticiper les réparations sur plusieurs années.

6 - Salon du livre :

Ce fut un réel succès tant au niveau des enfants, du public, des professeurs d'école que des auteurs. Ces deux jours ont vu passer 850 visiteurs. Les auteurs ont vendu beaucoup de livres. Les professeurs d'école avaient, grâce à la distribution de livres faite en amont, pu travailler sur des thèmes bien précis.

M. le Maire tient à remercier très chaleureusement le ALSH qui a réalisé avec les enfants les banderoles, les décors sur les vitrines (très appréciés des commerçants qui souhaitent les garder le plus longtemps possible), la signalétique, mais aussi et avant tout Odile Labrousse qui a été un véritable moteur et a donné une convivialité fort sympathique à ce salon.

La commune a offert aux auteurs un coffret fromages pour leur faire découvrir les spécialités régionales. En outre ils ont reçu du Conseil Général un échantillon de produits faits sur la commune de Saint-Mamet-La Salvetat.

Ce salon a eu des retombées économiques locales non négligeables car tous les restaurateurs et traiteurs de la commune ont bien travaillé.

7 - Partenariat avec Familles rurales :

MME CHERPEAU Aline demande si une convention relative aux TAP, avec familles rurales a été établie et signée, car l'association s'inquiète de n'avoir aucune donnée (mise à disposition du personnel...) de la part de la mairie ni de document officiel qui missionne l'association.

M le Maire répond qu'aujourd'hui il y a encore beaucoup d'incertitude sur le nombre d'heures dédiées aux TAP. A ce jour la mairie est plus demandeur que prescripteur. Pour établir une convention il faut s'appuyer sur des données telles que le nombres d'heures. Une convention large sera très vite faite et aura l'avantage de rassurer mais ne fera pas avancer, autant faire un courrier.

MME CHERPEAU Aline demande s'il ne serait pas judicieux de mettre un accueil adapté le lundi et le mardi style ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole).

MME FIALON Catherine indique qu'actuellement elle analyse les pointages de la garderie du matin et du soir et que la majorité des enfants ne restent pas plus d'une heure, de plus les départs ont lieu toutes les 5 mm. Il est donc impossible de mettre en place des activités.

MME CHERPEAU Aline demande s'il n'est pas préférable de faire payer les parents pour créer un ALAE.

M le Maire pense que pour les enfants qui sont à l'école de 7h15 à 18h un ALAE n'est peut-être pas judicieux. D'organiser tout le temps des activités n'est pas forcément bon pour l'enfant. D'autre part entre la garderie gratuite, le personnel formé et l'ALAE, le budget n'est pas le même tant pour la collectivité que pour les parents.

MME CHERPEAU Aline remarque que la municipalité s'intéresse seulement aux TAP et ne s'inquiète pas de l'autre moitié de la semaine.

M VIPREY Bernard n'est pas de cet avis et ne voudrait pas que les parents se déchargent complètement sur la commune.

MME FIALON Catherine rappelle qu'il faut regarder le bien-être des enfants et ne pas vouloir à tout prix instaurer des activités.

Fin de la séance 23h05